

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1874
25 août 2009

FRANÇAIS
Original: RUSSE

**LETTRE DATÉE DU 14 AOÛT 2009, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE À LA CONFÉRENCE,
TRANSMETTANT LES PROPOSITIONS MISES À JOUR DE LA
FÉDÉRATION DE RUSSIE CONCERNANT LE RAPPORT DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES SUR LES «MESURES DE TRANSPARENCE
ET DE CONFIANCE RELATIVES AUX ACTIVITÉS SPATIALES»
ÉLABORÉES EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 63/68
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte en russe du document intitulé «Propositions mises à jour de la Fédération de Russie concernant le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les "Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales" élaborées en application de la résolution 63/68 de l'Assemblée générale des Nations Unies».

Je vous serais obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que la présente lettre et le texte ci-joint soient publiés et distribués comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
à la Conférence du désarmement
(Signé) Valery Loshchin

**PROPOSITIONS MISES À JOUR DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
CONCERNANT LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR LES «MESURES
DE TRANSPARENCE ET DE CONFIANCE RELATIVES AUX
ACTIVITÉS SPATIALES» ÉLABORÉES EN APPLICATION DE
LA RÉOLUTION 63/68 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES NATIONS UNIES**

1. La Fédération de Russie considère que les mesures de confiance favorisent la paix, la sécurité et la stabilité à tous les niveaux, aident à dissiper les menaces éventuelles et à relever les défis concernant la paix et la sécurité, contribuent à prévenir les affrontements armés et facilitent la gestion des situations susceptibles de provoquer des tensions internationales. Elles jouent un rôle important dans l'amélioration des relations internationales et la promotion du dialogue et de la coopération entre les pays.
2. Les États étant tous de plus en plus tributaires des résultats des activités spatiales, les mesures visant à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans ce domaine sont un élément essentiel de la création d'un climat de confiance, au même titre que les mesures de confiance concernant les activités menées sur terre, dans la mer et dans l'atmosphère, et servent les mêmes objectifs. Elles visent à aider à empêcher l'apparition d'une nouvelle zone d'affrontement – l'espace –, à prévenir une nouvelle course aux armements et à assurer la prévisibilité de la situation stratégique dans l'espace, la sécurité des activités spatiales et la protection des biens spatiaux. Ces mesures pourraient devenir un domaine important de large coopération multilatérale.
3. Toute une série de mesures de transparence et de confiance figurent déjà dans les instruments internationaux relatifs aux activités spatiales: le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, l'Accord de 1968 sur le sauvetage des astronautes, la Convention de 1972 sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux et la Convention de 1975 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Les États appliquent de leur propre initiative plusieurs de ces mesures, qui traduisent leurs engagements politiques.
4. Cependant, les mesures de transparence et de confiance existantes n'ont pas un caractère universel, tant sur le plan des différents types d'activité spatiale que sur celui de la participation des États à leur application. Il conviendrait d'élaborer dans ce domaine des mesures complémentaires qui correspondent au stade actuel de développement de l'humanité.
5. Ces travaux devraient tenir compte des résultats de l'étude sur l'application de mesures de confiance à l'espace extra-atmosphérique réalisée de 1990 à 1993 par le Groupe d'experts gouvernementaux (étude reproduite dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/48/305), et d'autres propositions formulées à ce sujet par les pays, notamment dans le cadre de l'application des résolutions 61/75, 62/43 et 63/68 de l'Assemblée générale.
6. Un groupe d'experts gouvernementaux dûment mandaté pourrait être constitué pour procéder à l'étude approfondie de la question des mesures de transparence et de confiance et élaborer des recommandations sur les travaux à entreprendre.

7. La Fédération de Russie appelle l'attention de la communauté internationale sur les divers incidents négatifs survenus lors de la réalisation d'activités dans l'espace, telles que la collision survenue le 10 février 2009 entre les véhicules spatiaux russe et américain et la quasi-collision de plusieurs objets ou «débris» spatiaux avec la Station spatiale internationale. Ces événements montrent combien il est important de trouver une solution permettant de prévoir les incidents dangereux dans l'espace et de lancer très rapidement l'alerte.

8. La Fédération de Russie présente une nouvelle proposition, en complément du train de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales qu'elle a déjà proposées, qui vise à instaurer un échange d'informations concernant les situations dangereuses anticipées dans l'espace. Cette mesure a pour but de prévenir ou, à défaut, de réduire le plus possible les conséquences des incidents dangereux dans l'espace. Concrètement, il s'agira de tenir les pays et organisations spatiales internationales intéressés informés de la situation dans l'espace, des événements dangereux dont on prévoit qu'ils se produiront au cours d'une période déterminée – tels que les quasi-collisions et collisions entre des objets spatiaux, ou leur désorbitation incontrôlée – ainsi que des manœuvres d'objets spatiaux projetées. Ces informations seraient fournies au moyen d'un mécanisme de données selon des volumes et des formats convenus et, en cas de besoin, seraient rectifiées à très bref délai.

9. On trouvera ci-après les propositions révisées de mesures de transparence et de confiance formulées par la Fédération de Russie, lesquelles sont à la fois réalisables aujourd'hui et tournées vers l'avenir. Cette liste, sans être exhaustive, pourrait être le point de départ de plus amples discussions.

10. Les mesures de transparence et de confiance qui pourraient être adoptées se répartissent en plusieurs catégories:

- Mesures visant à promouvoir une plus grande transparence des programmes spatiaux;
- Mesures destinées à accroître le volume d'informations relatives aux objets spatiaux sur orbite;
- Mesures relatives aux règles de conduite à suivre dans le cadre d'activités spatiales.

11. Ces mesures pourraient prendre diverses formes: échange de données d'information, visites d'étude, notifications, consultations, ateliers thématiques, etc.:

- a) Échange de données concernant:
 - i) Les principales orientations des politiques nationales relatives aux activités spatiales;
 - ii) Les grands programmes de recherche sur l'espace et d'utilisation de ce milieu;
 - iii) Les paramètres orbitaux des objets spatiaux;
 - iv) Les situations dangereuses anticipées dans l'espace;

- b) Missions d'étude:
 - i) Visites d'experts, notamment sur des sites de lancement d'engins spatiaux, dans des centres de commande et de contrôle des objets en vol et dans d'autres installations spatiales;
 - ii) Invitation d'observateurs au lancement de véhicules spatiaux;
 - iii) Démonstrations des technologies balistiques et spatiales;
- c) Notifications:
 - i) Des lancements prévus de véhicules spatiaux;
 - ii) Des manœuvres prévues de véhicules spatiaux qui pourraient rapprocher dangereusement ces derniers des véhicules d'autres États;
 - iii) Du début de la descente d'orbite d'objets spatiaux non guidés et de la zone d'impact prévue sur la Terre;
 - iv) Du retour dans l'atmosphère d'un véhicule spatial guidé en orbite;
 - v) Du retour d'un véhicule spatial doté d'une source d'énergie nucléaire, en cas de dysfonctionnement et de danger de retombées radioactives sur la Terre;
- d) Consultations:
 - i) Éclaircissement des informations données au sujet des programmes de recherche sur l'espace et de l'utilisation de ce milieu;
 - ii) Examen de situations ambiguës, ainsi que d'autres sujets de préoccupation;
 - iii) Examen de l'application des mesures adoptées pour promouvoir la transparence et renforcer la confiance dans les activités spatiales;
- e) Ateliers thématiques portant sur diverses questions relatives à la recherche sur l'espace et à l'utilisation de ce milieu, organisés à l'échelon bilatéral et multilatéral, avec la participation de scientifiques et de diplomates, ainsi que d'experts militaires et techniques.
